

Chronique des tendances de la société française et comparaisons internationales

Louis Dirn *

On trouvera dans cette chronique trois analyses comparatives internationales et deux présentations de tendances françaises :

- *La nouvelle baisse de la nuptialité et de la fécondité en Europe met en évidence une convergence ; après une forte baisse entre 1960 et 1985, selon des modalités différentes dans chaque pays, les évolutions sont maintenant parallèles.*

- *Le dernier ouvrage d'Emmanuel Todd sur les immigrés montre que le pourcentage d'enfants naissant de femmes étrangères et de père français ne cesse d'augmenter, quelle que soit la nationalité de ces femmes. La comparaison avec l'Allemagne, les États-Unis et le Royaume-Uni met en évidence l'originalité du modèle français.*

- *Les taux d'emploi, de chômage, d'inactivité et de scolarisation en Europe font apparaître deux modèles de régulation du marché du travail ; un modèle anglo-germanique où les jeunes sont rapidement intégrés au monde du travail, où les gens âgés n'ont pas connu de baisse de leur activité, et un modèle des pays du Sud, dont la France, où les jeunes prolongent durablement leurs études, et où les gens âgés quittent précocément leur emploi. Visiblement il y a différentes formes d'institutionnalisation des marchés du travail en Europe.*

- *Les cinq dernières années ont été décisives pour l'évolution du système d'enseignement technique en France, grâce à des élèves de plus en plus nombreux à passer un baccalauréat technique et à s'inscrire dans les IUT.*

- *Une enquête récente de l'INSERM fait le point sur le bien-être et le mal-être des adolescents : les facteurs sont plutôt psychologiques et affectifs chez les filles, et de nature sociale chez les garçons qui réagissent souvent avec plus d'agressivité.*

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE : Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Laurence Duboys Fresney. Ont collaboré à cette chronique : Odile Benoît-Guilbot, Louis Chauvel, Michel Forsé, Olivier Galland, Henri Mendras.

Nouvelle baisse de la nuptialité et de la fécondité en Europe

Depuis 1960, la nuptialité a baissé dans tous les pays européens, mais ce mouvement s'est fait à une périodicité ou des rythmes différents alors qu'aujourd'hui il est plus homogène (voir graphique 1).

Durant les années soixante, la moyenne européenne cache des évolutions disparates. Alors que des pays comme l'Allemagne (depuis 1961) ou le Danemark (depuis 1966) voient leur nuptialité diminuer, les autres (dont la France) connaissent une hausse, ou une baisse suivie d'une hausse (en Italie ou en Espagne les mariages chutent jusqu'en 1968 mais ils se reprennent dans les années qui suivent). Au total le niveau de la nuptialité dans l'Europe des Douze est en 1970 identique à ce qu'il était en 1960.

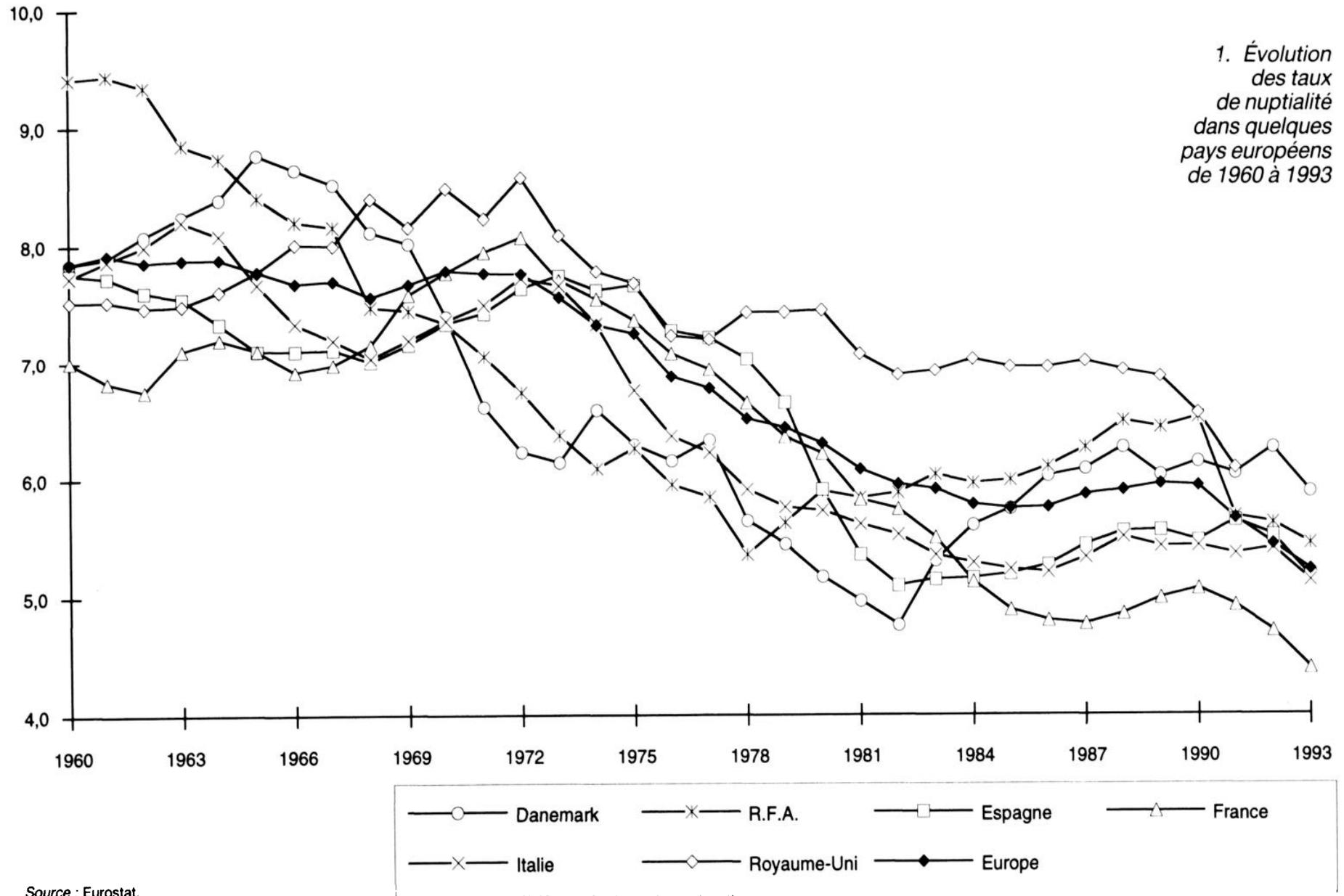
C'est au cours des années soixante-dix que le mouvement de baisse va affecter l'ensemble des pays européens. Durant la première moitié de cette décennie, il se produit dans tous ces pays un retournement de tendance se traduisant par une diminution importante et durable des taux brut de nuptialité ⁽¹⁾. Pour l'Allemagne et le Danemark, la baisse avait, comme nous venons de le noter, commencé plus tôt ; en cela ils vont de nouveau jouer un rôle précurseur lorsque la nuptialité y remontera, dès 1979 en Allemagne et cinq ans plus tard au Danemark, alors que dans l'ensemble de la CE la baisse se poursuit jusqu'en 1985.

De 1986 à 1989, la tendance se retourne de nouveau. Les commentateurs parlent d'une reprise ou à tout le moins d'une stabilisation et pensent que le phénomène pourrait être durable. Compte tenu des très bas niveaux atteints, on pouvait en effet se demander si la chute du mariage n'était pas enrayée.

Les données des quatre dernières années invalident cette hypothèse. En moyenne et simultanément dans tous les pays de l'Europe des douze, les taux de nuptialité ont repris leur tendance à la baisse. La France y est, avec l'Irlande, le champion de la désaffection à l'égard du mariage (ces deux pays présentent d'ailleurs depuis 1960 des profils d'évolution très proches). En élargissant à l'Espace économique européen (EEE), il faudrait ajouter à cette baisse les pays scandinaves et notamment la Suède où le taux de nuptialité est le plus faible.

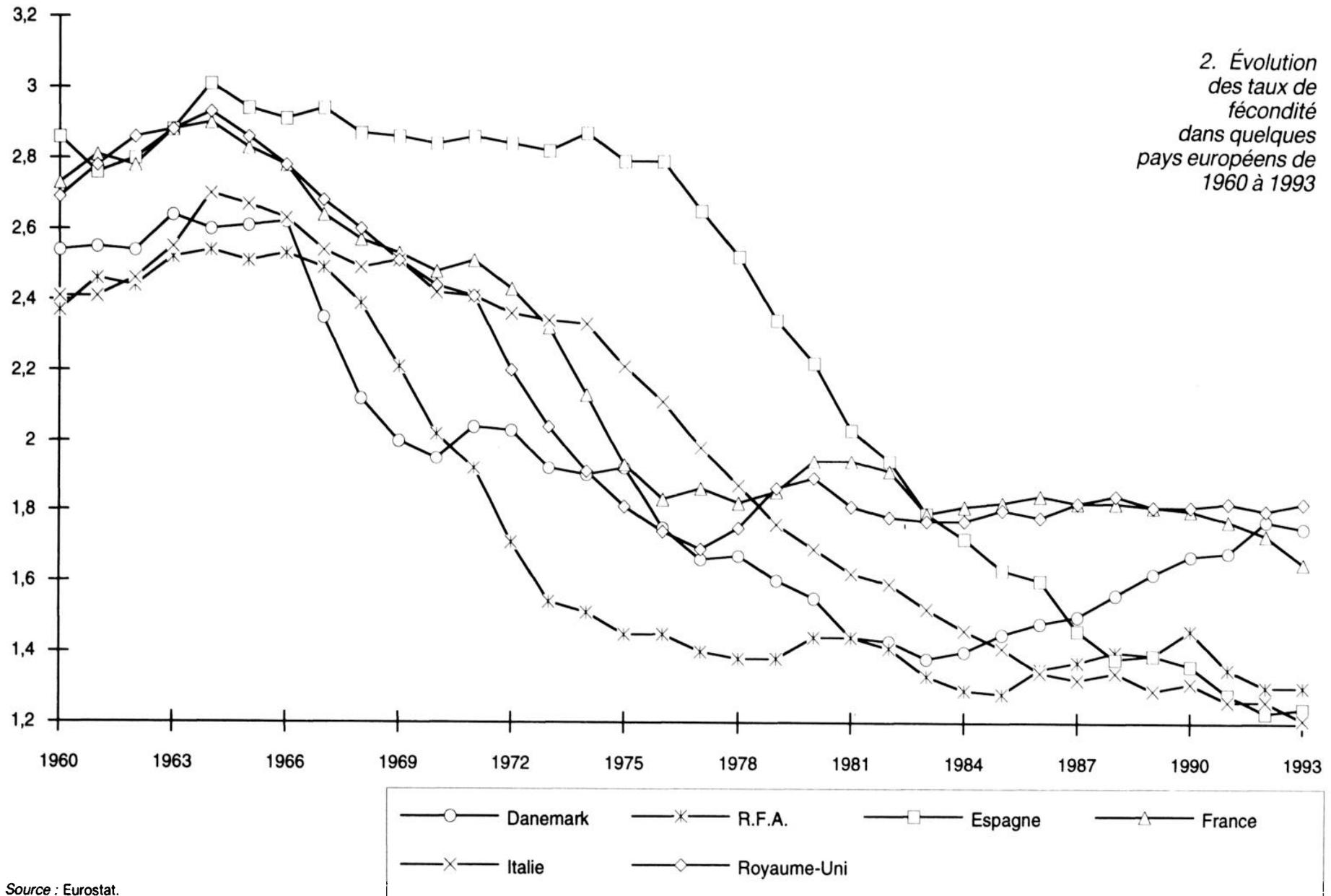
Par comparaison avec la fin des années quatre-vingt, la première moitié des années quatre-vingt-dix marque donc un nouveau tournant dans les attitudes à l'égard du mariage. Elle consacre également un renforcement de l'homogénéisation entre les différents pays. Les écarts entre taux de nuptialité se sont resserrés et les retournements de ten-

(1) Nombre de mariages célébrés une année donnée divisé par la population moyenne durant cette même année.



2. Évolution
des taux de
fécondité
dans quelques
pays européens de
1960 à 1993

Louis Dirm



Source : Eurostat.

dance sont davantage simultanés. Reste à savoir si les pays du Nord de l'Europe, et notamment les pays scandinaves, continuent d'être précurseurs en niveau. Si cela était, rien n'interdirait d'augurer qu'en moyenne le déclin du mariage pourrait se poursuivre.

Il est de tradition en analyse démographique de lier nuptialité et fécondité, mais ce lien est aujourd'hui plus complexe qu'autrefois, d'une part parce qu'au niveau individuel le mariage est de moins en moins un préalable indispensable à la maternité, comme en témoigne l'augmentation dans tous les pays européens des naissances hors mariage (le tiers des naissances en France l'an passé), et d'autre part parce qu'au niveau macrosocial la baisse de la fécondité s'est produite à partir du milieu des années soixante, soit dans la plupart des cas avant la baisse de la nuptialité (voir graphique 2). Il reste que, pour les dernières années, la baisse de la nuptialité semble plutôt concomitante à une nouvelle baisse de la fécondité (bien qu'il faille ici rester prudent puisque beaucoup des chiffres récents ne sont encore que des estimations). En France, l'indicateur conjoncturel de fécondité passe de 1,8 à la fin des années quatre-vingt à 1,6 aujourd'hui. Mais contrairement au cas du mariage, tous les pays ne suivent pas cette pente. Le taux de fécondité ne baisse qu'en 1993 au Danemark et il continue de croître ou se maintient en Belgique, au Luxembourg, au Portugal et au Royaume Uni. Dans les autres pays de l'Union, auxquels il faut ajouter la Suède et la Norvège, la fécondité diminue. Au total la moyenne européenne, qui était à la hausse à la fin des années quatre-vingt, c'est-à-dire lorsque les taux de nuptialité remontaient eux-aussi, diminue pour passer de 1,55 en 1990 à 1,44 en 1993 et ce au moment où la nuptialité connaît, comme nous venons de le voir, le même revirement. Malgré les réserves émises, il semble donc que fécondité et nuptialité restent associées, ce qui incline plutôt à penser que la natalité pourrait continuer à diminuer en Europe dans les années qui viennent.

M.F.

L'intégration des immigrés

Le livre récent d'Emmanuel Todd sur l'immigration (1994) a fait l'objet de nombreux comptes rendus et sa thèse a été amplement discutée. Contrairement à une idée répandue, le modèle français d'intégration des immigrés continue à fonctionner ⁽²⁾.

Tunisiens, Marocains et Turcs en sont au début du processus d'intégration. Les réactions idéologiques — telles que les mesurent les sondages ou les scores du Front national — de la société française contre l'immigration contrastent donc avec l'analyse des comportements. Les populations étrangères non catholiques suscitent un rejet idéologique qui ne se traduit guère dans les comportements des Français dans la vie

(2) Cf. tendance 16.1 in Louis Dirn, *La société française en tendances*, Paris, PUF, 1990, p. 346.

quotidienne. Le modèle français d'intégration est plus lent pour les populations musulmanes qu'il ne le fut pour les Italiens, les Polonais, ou les Portugais, mais il n'est pas remis en cause. Il existe moins de 10 ans de décalage entre l'intégration des femmes algériennes et celles des femmes portugaises.

La politique française d'intégration, qui correspond à une longue histoire de sous-peuplement et à la conception juridique du jus soli, serait selon Emmanuel Todd, un effet de la structure familiale égalitaire du nord de la France.

La statistique française interdit de distinguer les résidents français en fonction de leur couleur de peau, et ne permet donc pas le calcul fiable des taux de mariages mixtes entre conjoints de couleur différente, ni le nombre d'enfants naissant de ces unions. Pour palier cette impossibilité, Emmanuel Todd analyse le devenir des individus nés dans les DOM-TOM et résidant en métropole (pour 90 % ce sont des Noirs-antillais). Leur comportement démographique et leur intégration au monde du travail (mesuré par leur taux de chômage) est remarquablement proche de celui de l'ensemble des Français métropolitains ; un tiers des Antillais et un cinquième des Antillaises ont épousé des métropolitains. Il semble donc, au travers de cette analyse, que la couleur de peau ne représente pas un facteur de rejet pour la société française, du moment que ces populations ont adopté la culture française et que la nationalité française leur est reconnue.

L'intérêt majeur de ces constats apparaît dans la comparaison internationale réalisée dans l'ouvrage, montrant que l'importance du taux de mariages mixtes et, surtout, d'enfants naissant de ces unions mixtes, est une spécificité française. Pour éliminer l'effet des mariages blancs, qui risquent de biaiser le premier indicateur, l'auteur prend en compte le nombre d'enfants nés de couples mixtes. En France, 20 % des enfants de pères algériens ont une mère française et plus du quart des naissances de mère algérienne sont de père français, et ce taux est en forte augmentation. Ce taux est proche de celui des enfants de Portugais (27 %) et de Portugaises (un tiers). En Allemagne, parmi les enfants de mère turque, 2 % seulement ont un père allemand et ce taux est stable depuis vingt ans, tandis que pour les enfants de couples mixtes Allemand-Yougoslave, en augmentation, ce pourcentage atteint 20 %. La société britannique n'assimile que les Blancs chrétiens, et l'Amérique conserve un régime de communautés diversifiées, mais étanchement séparées les unes des autres 1,2 % de femmes noires ont un conjoint blanc en 1992.

L'intérêt de cette étude sur les comportements différentiels d'intégration est de montrer le caractère toujours original et efficace du modèle français. Cette conclusion est importante si l'appel à l'immigration représente, dans la première moitié du siècle prochain, une politique nécessaire à l'équilibrage du rapport entre actifs et retraités.

L.C.

Les formes nationales d'institutionnalisation des marchés du travail en Europe ⁽³⁾

De 1984 à 1990, le retournement de la conjoncture économique, devenue favorable, a mis à l'épreuve les marchés du travail dans les différents pays européens. L'analyse des changements dans la répartition de l'emploi, du chômage, de l'inactivité et de la scolarisation, en réponse à ce retournement, révèle deux points importants :

- la grande stabilité pour chaque pays de la régulation du marché du travail,
- l'opposition entre deux groupes de pays dont les formes de régulation sont différentes.

Dans la plupart des cas, le Royaume Uni, la RFA et les Pays-Bas se sont trouvés assez proches, et en tous cas beaucoup plus proches entre eux que des autres pays. On peut donc opposer les pays du Sud et les pays anglo-germaniques, étant entendu que l'Irlande partage le sort des pays du Sud. Toutefois l'Espagne ne peut être intégrée pour l'instant à aucun des deux groupes. Elle a bénéficié d'une très forte expansion de l'emploi comme dans les pays du Nord ; mais elle a montré bien des traits communs à ceux du Sud.

En quelque sorte, la reprise inégale de l'emploi dans chacun des pays a accentué les différences culturelles et les contrastes entre ces trois types de marché du travail.

Par ailleurs les politiques gouvernementales tentent de corriger les réactions spontanées du marché à l'évolution de la conjoncture, sans réussir à les modifier profondément et durablement. On se trouve donc en face de systèmes sociaux dont tous les acteurs sont impliqués dans un même système de normes et de valeurs ; autrement dit, un agencement institutionnel et non un marché. On rejoint ici l'analyse sociétale que M. Maurice, F. Sellier et J.-J. Silvestre (1982) ont appliquée dans une comparaison entre la France et l'Allemagne.

Avec le retour de la prospérité, des changements sont apparus au sein de chaque pays dans les équilibres entre emploi, chômage et inactivité ou scolarisation. Dans l'analyse qui suit, il ne sera pas question de taux de chômage par rapport à la population active, mais de proportions de chômeurs dans la population totale, par classes d'âge et par sexe.

(3) Ce texte est le résultat résumé d'un travail entrepris dans le cadre d'un projet européen financé par la DGV, Programme Pauvreté 3 : « Processes of Detachment from the Labor Market » sous la direction de Duncan Gallie. À paraître à Oxford University Press en 1995.

Hommes et femmes

Pour les hommes comme pour les femmes, on voit se dessiner deux modèles. Le premier concerne le Royaume Uni, la RFA et les Pays-Bas ; c'est un modèle que l'on pourrait caractériser de fluide et d'économique. Le deuxième s'applique à l'Italie, à la France et à l'Irlande ; il paraît plus rigide et institutionnel, il crée moins d'emplois, en particulier pour les hommes, mais stabilise le chômage en jouant sur l'inactivité.

Dans les trois pays anglo-germaniques, pour les hommes d'âge actif (14-64 ans), cette période a vu une augmentation des taux d'emploi qui a rogné à la fois l'inactivité en baisse légère et surtout le chômage global et de longue durée, en forte régression. Dans les pays du Sud, la part de l'emploi s'est rétrécie, mais aussi celle du chômage global. Cette faiblesse de l'emploi a entraîné une augmentation de l'inactivité et du chômage de longue durée. En Espagne, la forte croissance de l'emploi a entraîné, comme dans les pays anglo-germaniques, une baisse du chômage, mais en même temps une progression de l'inactivité comme dans les autres pays méditerranéens.

1. *Changement dans les équilibres entre emploi, chômage et inactivité
1984-1990 dans sept pays européens
(taux de croissance sur la période indiquée)*

Hommes 14-64 ans

	en emploi	au chômage	inactif
Royaume-Uni 90-84	8,2	-35,4	-14,5
RFA 90-84	3,7	-26,7	-7,3
Pays-Bas 90-83	10,0	-45,1	-12,4
Espagne 90-86	7,8	-40,1	5,6
Italie 90-84	-1,9	-5,8	7,4
France 90-84	-2,5	-8,5	10,2
Irlande 90-84	-2,4	-20,1	21,1

Source : Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail 1984, 1990, sauf Espagne, 1986 et Pays-Bas 1983.

Femmes 14-64 ans

	en emploi	au chômage	inactif
Royaume-uni 90-84	17,2	-25,9	-17,4
RFA 90-84	16,6	-16,7	-13,8
Pays-Bas 90-83	35,9	5,6	-20,4
Espagne 90-86	22,0	15,7	-10,0
Italie 90-84	8,8	6,3	-5,6
France 90-84	2,7	1,5	-3,1
Irlande 90-84	10,2	-8,8	-4,2

Source : Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail 1984, 1990, sauf Espagne, 1986 et Pays-Bas 1983.

Pour les femmes d'âge actif, l'inactivité a baissé dans tous les pays, mais plus nettement dans les pays anglo-germaniques et en Espagne. Les taux d'emploi des femmes ont augmenté dans les sept pays, mais plus fortement dans les pays anglo-germaniques et en Espagne, comme pour les hommes. La proportion des chômeuses n'a régressé qu'au Royaume Uni, en RFA et en Irlande ; partout ailleurs le chômage des femmes a augmenté. On peut donc assister à la fois à l'augmentation de l'emploi et du chômage des femmes du fait de la diminution de l'inactivité.

Il en ressort que la position relative des différents pays n'a pas varié quant à l'emploi et au chômage. Les écarts se sont modifiés. On peut toutefois souligner que le premier groupe de pays a créé plus d'emplois et qu'il faisait moins de gains de productivité, bien que la croissance du PNB n'y soit en moyenne pas plus forte qu'ailleurs.

Les jeunes entre l'école et l'emploi

En 1984 la part des jeunes (14-24 ans) au chômage en proportion de la population totale de cette classe d'âge était particulièrement forte : pour les hommes elle variait de 10 à 22 % (sauf en RFA où elle était de 5 %), et de 8 à 18 % pour les femmes. En 1990 dans tous les pays, la situation des jeunes hommes et femmes s'est améliorée. Leur sur-chômage par rapport aux adultes a considérablement baissé, il est même devenu négatif pour les jeunes de RFA (en Irlande pour les hommes seulement). Il y a eu augmentation de l'emploi des jeunes hommes dans les pays anglo-germaniques et en Espagne, mais en même temps, dans ces pays, la scolarisation à plein temps baissait. Dans les pays du Sud, la baisse du chômage des jeunes n'est pas due à l'emploi, mais à la prolongation de la scolarité au-delà de seize ans. Et l'Espagne, ici, se rapproche des pays du Sud. Il faut souligner qu'au Royaume Uni le taux de scolarisation, qui était déjà le plus bas, a encore baissé.

Si bien qu'on en arrive en 1990 à des différences considérables dans les proportions de jeunes en formation non alternante : 27 % pour les hommes au Royaume Uni et 55 % en France. De même la part des jeunes en activité : 63 % en Royaume Uni (y compris les jeunes en formation alternante), 35 % en Espagne et en Italie.

Ces différences dans l'insertion professionnelle des jeunes peuvent-elles s'expliquer par la différence du coût du travail ? En l'absence de salaire minimum légal au Royaume Uni, les salaires des jeunes sont descendus très bas alors que ceux des ouvriers adultes ont augmenté dans des proportions plus importantes que ne l'auraient souhaité les économistes à l'époque. Cet accroissement de la différence entre jeunes et adultes pourrait avoir joué en faveur de l'emploi des jeunes au moment de la reprise. Le salaire minimum n'est pas toutefois une explication totale du modèle britannique. Le sur-chômage des jeunes est loin d'avoir été résorbé.

Aux Pays-Bas, il existe un salaire minimum légal qui a changé au cours des années quatre-vingt : des taux dégressifs jusqu'à 23 ans ont été négociés puis institués pour faciliter l'embauche des jeunes. L'emploi des jeunes s'y est plus amélioré que dans d'autres pays, mais dans la même proportion que l'emploi des adultes, le sur-chômage n'y a pas diminué non plus. Parallèlement, le travail à temps partiel se développait plus rapidement qu'ailleurs, notamment pour les hommes.

En Allemagne, il n'y a pas de réglementation officielle de minimum légal, mais seulement des minimums négociés par convention. En 1984, devant la montée du chômage des jeunes et leur difficulté à trouver une place d'apprenti dans une entreprise, le gouvernement fédéral a menacé le patronat d'une taxe sur les entreprises qui n'offriraient pas de place d'apprentissage. Le patronat a répondu à cette menace en ouvrant des places en nombre suffisant si bien qu'en 1991, des places sont restées vacantes. Aujourd'hui la situation a changé, l'apprentissage est en crise parce que les jeunes cherchent à poursuivre plus longtemps un enseignement général qui leur laisse espérer de meilleures possibilités de carrière.

En France, le SMIC est le même pour tous. Dans les années quatre-vingt, il a augmenté plus rapidement que le coût de la vie, renchérissant ainsi le travail non qualifié. Le patronat demande l'abaissement du SMIC pour les jeunes. Des mesures particulières pour l'emploi des jeunes ont réussi à contourner le SMIC en allégeant les charges sociales. Quand les exonérations sont épuisées, le jeune est remis sur le marché, remplacé par un autre, porteur à nouveau des mêmes avantages.

Si l'on compare la France et l'Allemagne, en tenant compte du coût de l'apprentissage allemand et du niveau de salaire, il paraît clair que la mise au travail des jeunes fait l'objet d'un consensus national en Allemagne où le patronat a accepté d'en payer le prix. Tandis qu'en France, la société tout entière, l'État et les familles font preuve d'une grande tolérance à l'égard du chômage des jeunes.

Du côté des jeunes femmes, la tendance générale dans tous les pays est à la baisse de l'inactivité, à la baisse du chômage — sauf en Irlande —, à l'amélioration du taux d'emploi, y compris en Italie mais pas en France ou en Irlande. L'évolution de la scolarisation est la même que celle des jeunes hommes.

La prolongation de la scolarité a été un des critères importants de différenciation entre les deux groupes de pays : baisse ou stabilité au Royaume-Uni, Allemagne et Pays-Bas, hausse en Espagne, Italie, France et Irlande, pays où la scolarité était déjà la plus longue. La France et le Royaume-Uni sont aux deux extrêmes. En France, le chômage est très fortement corrélé avec le niveau de diplôme et les pouvoirs publics répondent à la demande sociale en ouvrant des places nouvelles dans les institutions scolaires et universitaires. Il vaut mieux des étudiants que des chômeurs puisque les premiers sont à la charge de leur famille et les seconds à la charge de l'État. De plus le coût d'un étudiant en France

est très faible comparé au Royaume Uni, aussi bien pour l'État que pour les familles. Les pouvoirs publics ont cherché à développer l'enseignement universitaire des Polytechnicum tout en maîtrisant les flux et en contrôlant les rendements. Le coût est élevé pour l'État ainsi que pour les familles, mais les échecs sont moins nombreux : 71 % de taux de cursus normal ⁽⁴⁾ contre 31 % en France ⁽⁵⁾.

**2. Changement dans les équilibres entre emploi, chômage et inactivité
1984-1990 dans sept pays européens
(taux de croissance sur la période indiquée)**

Hommes 14-24 ans

	en emploi	au chômage	en scolarité	inactif
Royaume-Uni 90-84	21,4	-40,9	-15,1	-26,9
RFA 90-84	11,6	-51,9	-8,3	38,5
Pays-Bas 90-83	47,7	-41,2	-23,8	81,8
Espagne 90-86	26,3	-45,2	4,7	22,7
Italie 90-84	-2,5	-18,0	5,7	15,6
France 90-84	-9,0	-29,5	20,4	-47,9
Irlande 90-84	-9,0	-32,2	20,2	33,3

Source : Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail 1984, 1990, sauf Espagne, 1986 et Pays-Bas 1983.

Femmes 14-24 ans

	en emploi	au chômage	en scolarité	inactif
Royaume-Uni 90,84	22,3	-38,7	-12,2	-19,2
RFA 90-84	17,7	-53,6	-10,8	-2,8
Pays-Bas 90-83	36,9	-19,0	-21,4	-17,1
Espagne 90-86	31,6	-13,7	7,0	-45,0
Italie 90-84	5,3	-9,6	7,4	-19,0
France 90-84	-6,0	-30,7	21,4	-37,1
Irlande 90-84	-14,5	-24,0	23,5	-26,9

Source : Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail 1984, 1990, sauf Espagne, 1986 et Pays-Bas 1983.

Passage plus ou moins précoce à la retraite

La réduction de l'activité professionnelle des plus âgés est une tendance générale et de long terme. Elle est cependant modulée de façon très variée selon les réglementations nationales qui jouent sur la protection sociale et qui dépendent des attitudes sociales à l'égard des diffé-

(4) Ce taux correspond au nombre de diplômes délivrés par rapport au nombre d'étudiants entrés dans le cursus des années auparavant, x étant le nombre théorique d'années d'études pour un diplôme donné.

(5) OCDE, 1992, *Regards sur l'éducation*.

rentes classes d'âge. Pour les hommes de 50 à 64 ans, l'opposition entre nos deux modèles est flagrante. Au Royaume-Uni et en RFA les taux d'emploi sont restés stables : ni amélioration de l'emploi, comme pour l'ensemble de la population active, ni mise à la retraite plus précoce. En Espagne et aux Pays-Bas ⁽⁶⁾ la baisse du taux d'emploi est faible, tandis qu'en France, en Italie et en Irlande, elle est très marquée.

**3. Changement dans les équilibres entre emploi, chômage et inactivité
1984-1990 dans sept pays européens
(taux de croissance sur la période indiquée).**

Hommes 50-64 ans

	en emploi	au chômage	inactif
Royaume-uni 90-84	0,1	-13,8	3,0
RFA 90-84	0,1	23,3	-2,9
Pays-Bas 90-83	-5,6	-52,4	16,0
Espagne 90-86	-0,8	-35,5	14,8
Italie 90-84	-5,0	-7,7	10,4
France 90-84	-9,4	-3,0	14,9
Irlande 90-84	-7,6	-14,9	35,2

Source : Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail 1984, 1990, sauf Espagne, 1986 et Pays-Bas 1983.

Femmes 50-64 ans

	en emploi	au chômage	inactif
Royaume-Uni 90-84	9,4	-8,0	-6,9
RFA 90-84	17,5	47,4	-9,4
Pays-Bas 90-83	32,2	41,7	-7,3
Espagne 90-86	2,5	42,9	-1,3
Italie 90-84	2,0	33,3	-0,8
France 90-84	-2,0	11,1	0,8
Irlande 90-84	3,6	-14,3	-0,5

Source : Eurostat. Enquêtes sur les forces de travail 1984, 1990, sauf Espagne, 1986 et Pays-Bas 1983.

Conclusion

Ces analyses conduisent à mettre en relief les difficultés qui se présenteraient si l'on voulait mettre sur pied une politique européenne du marché du travail. On ne pourrait attendre d'une politique unifiée les mêmes résultats dans chacun des pays puisqu'on ne pourrait pas créer un marché de l'emploi unique, qui fasse jouer les mêmes mécanismes

(6) Aux Pays-Bas, la sortie précoce de l'activité a eu lieu avant 1984.

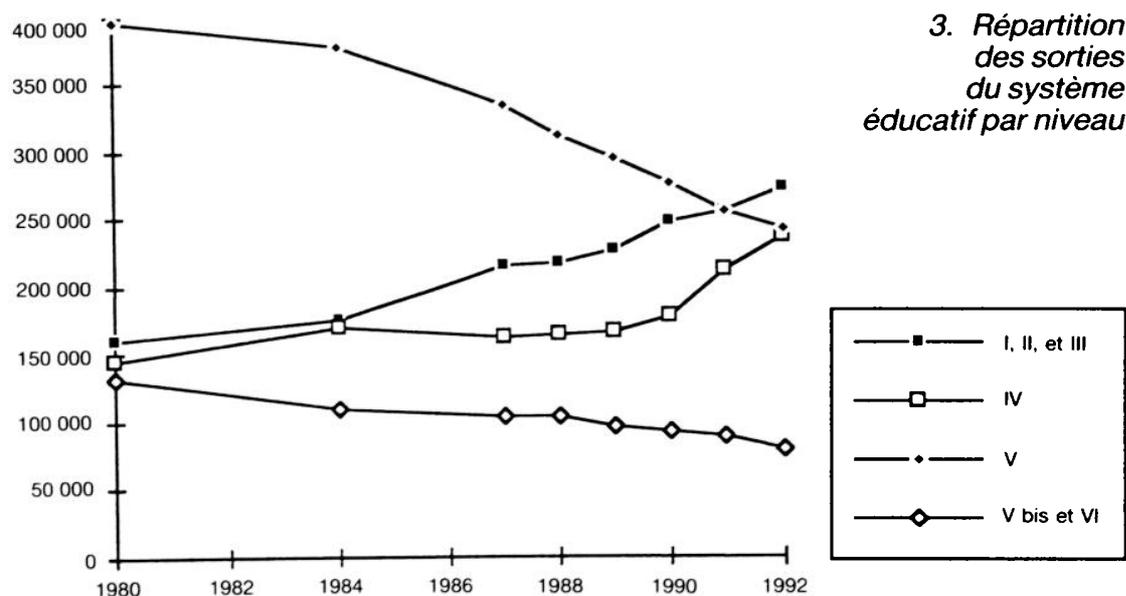
partout. L'agencement institutionnel particulier à chaque pays, correspondant à ses habitudes et à ses attitudes générales, ne pourra être modifié rapidement. Une politique réaliste doit se fixer un objectif commun et les moyens d'y parvenir devront prendre des voies différentes dans chaque pays.

O.B. - G.

Progrès de l'enseignement technique et chômage

Une précédente chronique sur l'échec scolaire (1992) se terminait par un constat alarmiste : « le chômage risque de devenir héréditaire pour les enfants de chômeurs qui n'ont pas réussi à obtenir un diplôme, aussi élémentaire soit-il. Cette conjonction de handicaps ne touche pour le moment, semble-t-il, qu'un nombre très restreint de familles, mais on peut difficilement l'évaluer. Au cas où ce nombre augmenterait et où cette situation se stabiliserait, on verrait se créer en France, comme dans les autres pays, un nouveau sous-prolétariat héréditaire. (...) Scandale majeur et inacceptable dans une société qui s'enrichit et qui, jusqu'à présent, avait perpétué des inégalités, mais avait eu tendance à supprimer les différences héréditaires de classes ».

Le récent Avis du Conseil économique et social (1994) parle toujours du « lancinant problème de l'échec scolaire dont les prémices peuvent apparaître dès le cours préparatoire et qui touche chaque année un écolier sur dix, un collégien sur huit, un lycéen sur six ». 10 % d'une classe d'âge quitte le système scolaire sans aucune qualification : environ 80 000 jeunes en 1992. La majorité de ces abandons a lieu en cours de cycle professionnel, avant l'obtention d'un CAP. Pour ces jeunes, le Conseil économique et social demande la mise en place d'une formation professionnelle qualifiante.



Source : « L'État et l'école », 1994, 30 indicateurs sur le système éducatif, ministère de l'Éducation nationale, n° 4, octobre.
 Note : niveaux I, II, III : supérieur ; IV : Baccalauréats ; V : CAP, seconde ; VI et V bis : sortie de 1^{er} cycle et de 2nd cycle professionnel avant la terminale.

Cependant des données récentes de la Direction de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'Éducation nationale (1994) laissent entrevoir une légère amélioration de cette situation : on note une diminution des sorties sans diplôme (niveau VI et V bis : sortie de premier cycle et seconde professionnelle). Par ailleurs les apprentis sont moins touchés par l'aggravation du chômage, surtout lorsqu'ils ont leur BEP : 75 % trouvent immédiatement un emploi, alors qu'à la sortie du lycée professionnel, guère plus de la moitié des jeunes trouvent un emploi : 56 % s'ils ont leur BEP, 52 % s'ils ont leur CAP.

Si l'on prend les taux de chômage des moins de 25 ans selon leur diplôme, les jeunes sortis sans diplôme sont beaucoup plus nombreux à être chômeurs (40 %), alors que la moyenne est de 25 %, et les diplômés d'un bac+2, 13 %. L'écart entre les extrêmes s'est accru depuis dix ans.

4. *Différence de taux de chômage entre diplômés et non-diplômés, actifs de moins de 25 ans en France.*

	1972	1982	1986	1991	1992	1993
Hommes	1,2	8,4	16,1	12,9	12,6	13,7
Femmes	2,0	11,9	18,0	15,8	17,4	16,0
Ensemble	1,4	9,9	16,8	13,4	13,9	14,2

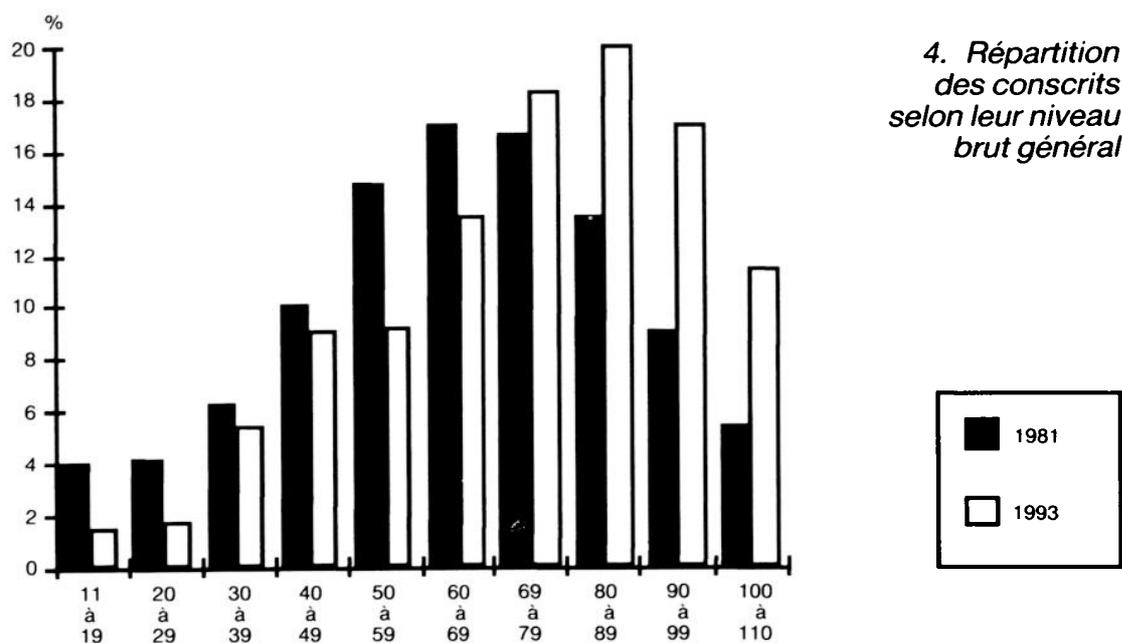
Lecture : En 1993, il y a un écart de 14,2 % entre le taux de chômage des jeunes diplômés de moins de 25 ans et celui des non-diplômés actifs des mêmes classes d'âge.
Source : «L'État et l'école», 1994, 30 indicateurs sur le système éducatif, ministère de l'Éducation nationale, n°4, octobre.

Cette évolution est complétée par une tendance à l'allongement des études : à la sortie du BEP, environ 20 % des élèves se dirigent vers la première des lycées ; ce pourcentage baisse légèrement depuis 1989, mais aujourd'hui 30 % se dirigent vers un baccalauréat professionnel.

À l'autre extrémité de l'enseignement professionnel, les effectifs des Instituts universitaires de technologie (IUT) augmentent très rapidement : de 70 000 en 1989 à près de 100 000 en 1995 (estimation). De même pour les sections de techniciens supérieurs (STS), de 180 000 à 240 000.

Sur ce sujet Louis Dirn (1994) avait publié une chronique sur les étudiants et soulignait l'esprit de corps des étudiants d'IUT.

Par ailleurs les résultats aux tests lors de la sélection au service militaire montrent que le « niveau général brut » des conscrits a augmenté de 17 % entre 1981 et 1993. En particulier, « en douze ans, les conscrits ont beaucoup plus progressé en ce qui concerne les facultés d'adaptation à un travail comportant un raisonnement, le bon sens logique et l'aptitude à l'emploi du vocabulaire que pour ce qui touche l'intelligence pratique et technique ».



Source : « L'État et l'école », 1994, 30 indicateurs sur le système éducatif, ministère de l'Éducation nationale, n° 4, octobre.

Note : Ce test donne lieu pour chaque conscrit au calcul d'un score appelé « niveau général brut » dont les valeurs s'échelonnent de 11 à 110.

Les quelques coups de sonde montrent que l'enseignement technique est en train d'arriver à maturité en France ; résultat tardif mais majeur pour la gestion de la vie économique du pays.

H.M.

Les adolescents

Réalisée par des épidémiologistes de l'INSERM, une enquête récente ⁽⁷⁾ apporte un éclairage inédit sur la vie quotidienne des adolescents, les difficultés qu'ils rencontrent et les conduites qui manifestent chez certains un mal-être psychologique ou social.

L'enquête confirme tout d'abord, contrairement à nombre de pronostics pessimistes, que les jeunes se sentent plutôt bien à l'école, dans leur famille et au sein de leurs réseaux amicaux. Près de la moitié des élèves disent aimer « beaucoup » ou « bien » l'école, un tiers « moyennement ». La vie de famille est « agréable » pour 71 % des adolescents, mais l'enquête confirme les limites des échanges familiaux : les parents sont des interlocuteurs privilégiés pour les difficultés scolaires ou de santé, mais on parle beaucoup moins avec eux des questions sentimentales (19 % des collégiens, 11 % des lycéens) ou de celles qui sont relatives à la sexualité (25 % des collégiens, 17 % des lycéens).

(7) L'échantillon est représentatif des jeunes scolarisés dans le cycle secondaire. Au total, 12 391 jeunes de 11 à 19 ans ont été interrogés. Les résultats sont publiés sous la signature de Marie Choquet et Sylvie Ledoux, dans *Adolescents. Enquête nationale*, INSERM, 1994, diffusé par la Documentation Française.

A côté de la famille le groupe des pairs semble avoir pris une importance grandissante. 67 % des jeunes interrogés déclarent « avoir beaucoup de copains » et 66 % sortent souvent entre jeunes. 43 % ne se sentent jamais seuls. Par ailleurs, la comparaison des résultats de 1993 à ceux d'une enquête réalisée en 1971 semble montrer que le monde des adolescents a gagné en autonomie à l'égard de la famille et qu'en matière de socialisation celle-ci est concurrencée, au moins dans certains domaines, par l'univers des amis. Par exemple, en matière de « problèmes sentimentaux », les jeunes se confient moins à leurs parents (10 % contre 16 % en 1971) et plus à leurs pairs (69 % contre 32 % en 1971).

37 % des garçons et 22 % des filles de l'échantillon (11-19 ans) ont déjà eu des relations sexuelles. Celles-ci deviennent régulières pour 33 % des garçons et 38 % des filles à partir de 18 ans. Parmi ceux qui ont, plus ou moins régulièrement, des rapports sexuels, 56 % utilisent souvent un préservatif (surtout quand les relations sont irrégulières) et 62 % un moyen contraceptif (plutôt quand les relations sont régulières).

Les loisirs de ces adolescents tournent autour de quatre activités principales : la télévision, le sport (surtout pour les garçons), les sorties (essentiellement au cinéma) et la lecture (plutôt pour les filles). La boîte de nuit ne devient un loisir important qu'à partir de 18 ans : alors 44 % des garçons et 39 % des filles y vont souvent.

La partie principale de l'enquête portait sur l'état de santé des adolescents et les conduites dites « à risque ». Si 88 % des adolescents s'estiment bien portants, on est frappé par la fréquence des accidents dans cette population : 43 % ont connu un accident durant l'année et 10 % plus de trois accidents. Ces accidents concernent surtout les garçons et sont surtout des accidents sportifs, mais également des accidents de la circulation (qu'ont connu 11 % des jeunes). Le sommeil et le sentiment de fatigue sont d'autres indicateurs qui révèlent certaines perturbations ou difficultés à cette période de la vie : si 86 % des adolescents pensent bien dormir, 43 % déclarent néanmoins avoir souvent l'impression d'être fatigués, les filles ayant le sommeil plus perturbé que les garçons. 31 % d'entre elles ont souvent des réveils nocturnes (contre 15 % des garçons). Ce sentiment de fatigue s'accroît lorsqu'on passe du collège au lycée.

D'une manière générale, les filles cumulent davantage de plaintes somatiques (céphalées, douleurs digestives, dorsalgies, fatigue, réveils nocturnes) que les garçons : 27 % d'entre elles en connaissent au moins trois, contre 13 % des garçons. Ces différences entre les sexes s'accroissent avec l'âge : à 18 ans les filles (40 %) sont trois fois plus nombreuses que les garçons (14 %) à déclarer connaître au moins trois de ces troubles. Par ailleurs, les filles sont nettement plus dépressives que les garçons, surtout à partir de 18 ans : on rencontre alors 16 % de filles ayant une note maximale sur l'échelle de dépressivité contre seulement 6 % des garçons. 12 % d'entre elles ont fait une tentative de suicide (contre 5 % des garçons). Pour combattre ces troubles, les filles consom-

ment, beaucoup plus que les garçons, des médicaments psychotropes : à 18 ans un tiers d'entre elles en ont fait usage.

Si les troubles somatiques et le sentiment de dépressivité sont une spécialité féminine, les conduites violentes (participer à des bagarres, frapper ou casser, faire du racket) sont plutôt le propre des garçons. D'une manière générale ces conduites violentes sont assez répandues puisque 42 % de l'ensemble des adolescents disent s'y être adonnés au moins occasionnellement (19 % régulièrement, 2 % déclarant faire du racket). Ces conduites violentes culminent à 14-15 ans pour décroître ensuite : à cet âge, 1/3 des garçons déclarent avoir des conduites violentes régulières, mais ils ne seront plus que 19 % à 18-19 ans.

Parmi les « conduites à risque », la consommation de tabac, d'alcool, de drogues ainsi que d'autres conduites ont été également étudiées. La consommation régulière d'alcool paraît a priori peu répandue puisque seulement 12 % des adolescents de 11-19 ans avouent une consommation régulière (au moins deux fois par semaine). Mais la pratique se différencie fortement selon le sexe et évolue fortement avec l'âge : si 5 % des garçons de 11-13 ans consomment régulièrement de l'alcool, ils sont 40 % à 18 ans et plus. Par contre, chez les filles la consommation régulière ne progresse avec l'âge que de 2 à 12 %.

La consommation régulière de tabac paraît moins répandue qu'on aurait pu le craindre : 78 % des adolescents déclarent n'avoir jamais fumé alors que 14,5 % disent le faire quotidiennement. Il est vrai que cette pratique quotidienne concerne un tiers des jeunes à 18-19 ans.

L'impact de la drogue paraît très marginal puisque 85 % des adolescents déclarent n'en avoir jamais fait l'expérience, 6 % déclarent ne l'avoir fait qu'une ou deux fois et 3 % entre 3 et 9 fois. Cette consommation concerne presque exclusivement le haschich. Il est vrai que, là encore, la consommation croît assez nettement, surtout chez les garçons, avec l'âge : ainsi, 19 % des garçons de 18 ans et plus ont consommé de la drogue 10 fois ou plus.

Parmi les conduites étudiées, on peut noter la fréquence assez importante du vol puisque 17 % des adolescents disent avoir volé au moins une fois, ce comportement étant plus masculin et semblant décroître après 17 ans.

Parmi l'ensemble de ces résultats, un de ceux qui paraît le plus intéressant est la sexualisation marquée des troubles et des conduites à risques. Les filles sont plus concernées par des troubles « intérieurs », et l'analyse montre que ce sont les éléments tenant au climat relationnel et affectif, notamment dans le cadre familial, qui ont le pouvoir explicatif le plus fort de ces difficultés féminines. Les conduites à risques masculines sont, par contre, plus tournées vers l'« extérieur » et les facteurs explicatifs tiennent, plus souvent que chez les filles, au contexte social (histoire scolaire, milieu social d'origine, origine ethnique, type d'habitat) dans lequel évoluent ces garçons.

Références bibliographiques

- DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PROSPECTIVE, ministère de l'Éducation nationale (1994), « Les effectifs d'élèves d'apprentis et d'étudiants », *Education et formation*, n° 39, novembre.
- JOURNAL OFFICIEL, 1994, « Projet de loi de programmation pour l'école », *Avis et rapports du Conseil économique et social*, n° 25, 28 novembre, p.6.
- MAURICE M., SELIER F., SILVESTRE J.-J., 1982, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne*, Paris, PUF.
- MENDRAS Henri, 1992, in Louis Dirn (dir.), « Chronique des tendances de la société française », *Observations et diagnostics économiques, Revue de l'OFCE*, n° 39, janvier.
- OBERTI Marco, 1994, in Louis Dirn (dir.), « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE. Observations et diagnostics économiques*, n° 48, janvier.
- TODD Emmanuel, 1994, *Le destin des immigrés*, Paris, Le Seuil.